



RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 00119

Numéro SIREN : 493 091 102

Nom ou dénomination : 20H40 PRODUCTIONS

Ce dépôt a été enregistré le 02/02/2017 sous le numéro de dépôt 1459

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

445 boulevard Gambetta
CS 60455
59338 Tourcoing Cedex

20H40 PRODUCTIONS
58 rue Brûle Maison
59000 Lille

RECEPISSE DE DEPOT DES COMPTES ET BILANS ANNUELS

Dénomination : 20H40 PRODUCTIONS

Numéro RCS : 493 091 102

Numéro Gestion : 2007B00119

Forme Juridique : Société à responsabilité limitée

Adresse: 58 rue Brûle Maison
59000 Lille

Dépôt des Comptes Annuels

Exercice clôturé le : 31/12/2015

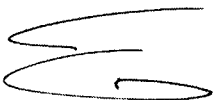
Durée de l'exercice : 12 mois

Comptes annuels déposé le : 26/01/2017

Sous le numéro : 1459

Délivré à Lille Métropole le 2 février 2017

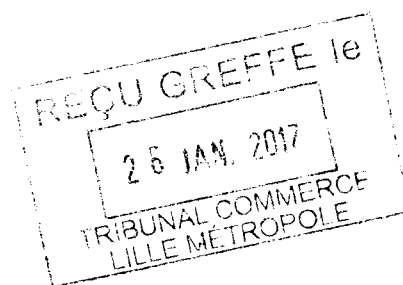
Le Greffier,



1751459

20H40 PRODUCTIONS
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 625.00 €
Siege social : 58 Rue Brûle Maison
59000 LILLE
R.C.S LILLE METROPOLE 493 091 102

COMPTES ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2015



Exemplaire pour le Greffe

SOMMAIRE

BILAN ACTIF

BILAN PASSIF

COMPTE DE RESULTAT

ANNEXES

EXTRAIT DE DELIBERATION

BILAN
COMPTE DE RESULTAT

Désignation de l'entreprise : SARL 20 HEURES 40 PRODUCTIONS Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 58 RUE BRULE MAISON 59000 LILLE Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 49309110200019 Néant *

Exercice N clos le, 31/12/2015

		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC			
	Frais de développement*	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	12 349	AG	11 368		982
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	8 620	AK	8 620		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	14 866	AS	13 313		1 554
	Autres immobilisations corporelles	AT	30 923	AU	23 697		7 225
Immobilisations en cours	AV		AW				
Avances et acomptes	AX		AY				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières*	BH	9 629	BI			9 629
TOTAL (II)		BJ	76 388	BK	56 998		19 390
STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
ACTIF CIRCULANT	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	423 234	BY	496	422 738
		Autres créances (3)	BZ	169 727	CA		169 727
DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	185 566	CE		185 566	
	Disponibilités	CF	527 501	CG		527 501	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	6 173	CI		6 173	
	TOTAL (III)	CJ	1 312 201	CK	496	1 311 705	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1 388 589	1A	57 494		1 331 095

Renvois :	(1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

à l'original
Authentic Copy
Handwritten signature

LEI EACMELEARE DESIIVE A L ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		SARL 20 HEURES 40 PRODUCTIONS		Néant <input type="checkbox"/> *			
				Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 625)			DA	7 625		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)			DC			
	Réserve légale (3)			DD	763		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)			DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ)			DG	28 470		
	Report à nouveau			DH	467 293		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	4 506		
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées *			DK			
	TOTAL (I)				DL	508 657	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM			
	Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)				DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ			
TOTAL (III)				DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	92		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)			DV	1 462		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	20 573		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	570 997		
	Dettes fiscales et sociales			DY	229 316		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
Compte régul.	Autres dettes			EA			
	Produits constatés d'avance (4)			EB			
TOTAL (IV)				EC	822 438		
Ecart de conversion passif *			(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	1 331 095		
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C		
			Ecart de réévaluation libre		1D		
			Réserve de réévaluation (1976)		1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	801 866		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

à l'origine conforme
[Signature]

Désignation de l'entreprise : SARL 20 HEURES 40 PRODUCTIONS						Néant <input type="checkbox"/> *		
Exercice N								
France				Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA		FB		FC	
	Production vendue	biens *	FD		FE		FF	
		services *	FG	1 944 259	FH	128 845	FI	2 073 104
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	1 944 259	FK	128 845	FL	2 073 104
	Production stockée *						FM	
	Production immobilisée *						FN	
	Subventions d'exploitation						FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)						FP	36 790
	Autres Produits (1) (11)						FQ	6 249
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 116 142
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS	
	Variation de stock (marchandises) *						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	1 413 256
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	63 782
	Salaires et traitements *						FY	424 737
	Charges sociales (10)						FZ	161 736
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	10 740
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE	36 024
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 110 770	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	5 372	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *						GH	(III)
	Perte supportée ou bénéfice transféré *						GI	(IV)
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	1 843
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
Total des produits financiers (V)						GP	1 843	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
Total des charges financières (VI)						GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	1 843	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	7 215	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033

à l'original
 Confirme
 [Signature]

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Copyright Groupe ISA (0) ISACOMPTA

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Copyright Groupe ISA (0) ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise <u>SARL 20 HEURES 40 PRODUCTIONS</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-2 709
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 117 985
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 113 479
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	4 506
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	IHP
		- Crédit-bail immobilier	HQ
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(9) Dont transferts de charges	A1	36 790
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	35 676
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		
	obligatoires	A9	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
FM		2 553	
AMENDES ET PENALITES		156	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

à l'origine conforme
[Signature]

ANNEXES

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

1 ER EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Copyright Groupe ISA (©) ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise <u>SARL 20 HEURES 40 PRODUCTIONS</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
								2		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	20 969	KE		KF				
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants L9		KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants M1		KM		KN		KO				
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		[Dont Composants M2		KP		KQ		KR				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants M3		KS	14 866	KT		KU				
	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX				
	Matériel de transport *				KY	6 749	KZ		LA				
	Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	22 746	LC		LD	1 428			
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ				
Avances et acomptes				LK		LL		LM					
TOTAL III				LN	44 361	LO		LP	1 428				
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T				
	Autres participations				8U		8V		8W				
	Autres titres immobilisés				IP		1R		1S				
	Prêts et autres immobilisations financières				1T	9 604	1U		1V	25			
TOTAL IV				LQ	9 604	LR		LS	25				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	74 934	ØH		ØJ	1 453				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virements de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
						1		2		3			
										4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				JN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				IO		LV		LW	20 969	1X		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agenct et am. des constructions			IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK	14 866	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agenct., aménagements divers				IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport				IV		MP		MQ	6 749	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT	24 174	MU	
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB		
Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF			
TOTAL III				IY		NG		NH	45 789	NI			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations				1Ø		ØX		ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés				11		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières				12		2E		2F	9 629	2G		
TOTAL IV				13		NJ		NK	9 629	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				14		ØK		ØL	76 388	ØM			

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

TABEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts.)

Exercice N clos le 31/12/2015

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL 20 HEURES 40 PRODUCTIONS

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

COPPIGHT © COMPTON 1976

Désignation de l'entreprise **SARL 20 HEURES 40 PRODUCTIONS** Néant *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	16 610	PF	3 378	PG		PH	19 988
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	10 673	QA	2 639	QB		QC	13 313
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	3 317	QI	1 350	QJ		QK	4 667
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	15 657	QM	3 373	QN		QO	19 031
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	29 648	QV	7 362	QW		QX	37 010
TOTAL GENERAL (I + II+ III)		ØN	46 258	ØP	10 740	ØQ		ØR	56 998

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres Immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d' autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales.agenc et am.des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales.agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat.bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I + II + III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION Copyright Groupe ISA (0) ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise SARL 20 HEURES 40 PRODUCTIONS

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinques H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- Titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	496
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	496
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	496
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	496	UF		
	- financières	UG		UH		
	- exceptionnelles	UJ		UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l' entreprise : SARL 20 HEURES 40 PRODUCTIONS

Néant *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	9 629	UV		UW	9 629			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	870		870					
	Autres créances clients		UX	422 365		422 365					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		Z1								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	36 701		36 701				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	113 614		113 614				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	6 100		6 100				
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	13 312		13 312					
	Charges constatées d'avance		VS	6 173		6 173					
	TOTAUX			VT	608 763	VU	599 134	VV	9 629		
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	92		92					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	570 997		570 997						
Personnel et comptes rattachés		8C	51 604		51 604						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	95 347		95 347						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	72 091		72 091					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	10 272		10 272					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	1 462		1 462						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	801 866	VZ	801 866					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SARL 20 HEURES 40 PRODUCTI		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/> *	Exercice N, clos le : 31/12/15					
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR) { de son conjoint		moins part déductible*		à réintégrer :		WA 4 506				
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	WB				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l' IS)		WG	WC				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	XE				
	Amendes et pénalités		WJ	156	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ	XW 156			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							I7			
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7				
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées		Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées aux taux à 0 %					I8			
			Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* {		- Plus-values nettes à court terme			WN			
		- Plus-values soumises au régime des fusions					WO				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l' IS)							XR 6 496				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW				
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3				
TOTAL I						WR 13 711					
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *							WT				
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)							WU				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV				
			- imposées au taux de 0 %				WH				
			- imposées au taux de 19 %				WP				
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW				
			- imputées sur les déficits antérieurs				XB				
Autres plus-values imposées aux taux de 19 %							I6				
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							WZ				
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation			2A	XA					
Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.							ZY				
Majoration d'amortissement*							XD				
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations *		Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles (44 sexties)		L2			
			Pôle de compétitivité (art. 44 undecies)		L6	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3			
			Zone franche urbaine (art. 44 octies et octies A)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)		1F	Jeunes entreprises innovantes (art.44 sexties A)		L5
									Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA
								Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC	
								Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l' IS)							XS 6 188				
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI				
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2				
TOTAL II						XH 24 741					
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :					{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l' IS)*							ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l' IS) *							XL				
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)							XN XO 11 030				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

LE CALENDRIER DES ÉLÉMENTS ADMINISTRATIFS

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Désignation de l'entreprise		SARL 20 HEURES 40 PRODUCTIONS		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits imputés				K5	
Déficits reportables				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	11 030
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)				YK	11 030
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	31 709
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler, sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. le bis A1. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
			8X		8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN		YO
			↓		↓
			ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction		Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)	XU	<input type="checkbox"/>
---	----	--------------------------

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
 (1) Cette case comprend au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Copyright Groupe ISA (©) ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise <u>SARL 20 HEURES 40 PRODUCTIONS</u>										Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	467 293	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau <i>(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)</i>	ZB		TOTAL II				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	28 470			ZD	28 470					
	Prélèvements sur les réserves	ØE				ZE						
						ZF						
	TOTAL I	ØF	495 763			ZG	467 293					
			ZH	495 763								
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)												
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail)					J7			YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier								YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance								YT	221 554		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)					J8			XQ	322 968		
	- Personnel extérieur à l'entreprise								YU			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	25 901		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)					ES	2 175		ST	842 834		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	1 413 256		
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE								YW	4 650		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)					ZS			9Z	59 132		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052								YX	63 782		
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée								YY	131 003		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	330 871		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des								ØB	415 651		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								ØS			
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : 0 handicapés : 0)								YP	7		
	- Effectif affecté à l'activité artisanale								RL			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK		%	
- Numéro de centre de gestion agréé * XP								- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			ZR	
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL			
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO			
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe			JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n°2058-NOT pour le régime de groupe)

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

Désignation de l'entreprise : SARL 20 HEURES 40 PRODUCTIONS					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦				⑧	⑨	19 %	
							⑪
I. Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+			
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨							
Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩							
Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪				(A)	(B)	(C)	
					(ventilation par taux)		

EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Copyright Groupe ISA (0) ISACOMPTA

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SARL 20 HEURES 40 PRODUCTIONS

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 16 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *.

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 16 % ②	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins values			Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % Ou À 16,5 % (1) ⑤	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥ ⑦
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	A 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④			
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° 10182*21

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code
général des impôts)

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SARL 20 HEURES 40 PRODUCTIONS</u>				Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL 20 HEURES 40 PRODUCTIONS Néant *

Exercice ouvert le : 01/01/2015 et clos le : 31/12/2015 Durée en nombre de mois 12

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	OA	
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Services	OC	2 073 104
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	6 249
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 1	OM	2 079 352

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers ⁽¹⁾

Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	
Variations de stocks (marchandises)	OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	
Variation de stocks (matières premières, approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	1 090 288
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	45 560
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	36 024
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	1 171 872

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	907 481
-----------------------------	--------------------------	----	---------

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur le 1329)	SA	907 481
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.		
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	2 109 894

Période de référence	GY	0	1	/	0	1	/	2	0	1	5	GZ	3	1	/	1	2	/	2	0	1	5
Date de cessation	HR			/			/								/			/				

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

311215

N° SIRET

4 9 3 0 9 1 1 0 2 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL 20 HEURES 40 PRODUCTIONS

ADRESSE (voie)

58 RUE BRULE MAISON

CODE POSTAL

59000

VILLE

LILLE

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

6

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

HYVERNAULT

Prénom(s)

CHRISTOPHE

Nom marital

% de détention

10.0000

Nb de parts ou actions

50.00

Naissance : Date

23/12/1976

N° Département

36

Commune

LA CHATRE

Pays

France

Adresse :

N°

13

Voie

RUE LAMARTINE

Code Postal

93310

Commune

LE PRE ST GERVAIS

Pays

France

Titre (2)

M

Nom patronymique

LANDRIEU

Prénom(s)

BRUNO

Nom marital

% de détention

30.0000

Nb de parts ou actions

150.00

Naissance : Date

15/05/1969

N° Département

76

Commune

ROUEN

Pays

France

Adresse :

N°

82

Voie

RUE DE MAUBEUGE

Code Postal

75009

Commune

PARIS

Pays

France

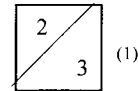
(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

 Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

311215

N° SIRET

4 9 3 0 9 1 1 0 2 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL 20 HEURES 40 PRODUCTIONS

ADRESSE (voie)

58 RUE BRULE MAISON

CODE POSTAL

59000

VILLE

LILLE

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

6

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M

Nom patronymique MARSEGUERRA

Prénom(s) FRANCOIS

Nom marital

% de détention

10.0000

Nb de parts ou actions

50.00

Naissance : Date

16/12/1957

N° Département

59

Commune

avesnes sur helpe

Pays France

Adresse :

N°

6 Bis

Voie

RUE PIERRE FRANCOIS DELECLUSE

Code Postal

59273

Commune

FRETIN

Pays

France

Titre (2) M

Nom patronymique MARSEGUERRA

Prénom(s) GUY

Nom marital

% de détention

15.0000

Nb de parts ou actions

75.00

Naissance : Date

14/05/1953

N° Département

59

Commune

avesnes sur helpe

Pays France

Adresse :

N°

4

Voie

PLACE AUX OIGNONS

Code Postal

59000

Commune

LILLE

Pays

France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

 Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

311215

N° SIRET

4 9 3 0 9 1 1 0 2 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL 20 HEURES 40 PRODUCTIONS

ADRESSE (voie)

58 RUE BRÛLE MAISON

CODE POSTAL

59000

VILLE

LILLE

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

6

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

REMILLIEUX

Prénom(s)

ANTOINE

Nom marital

% de détention

30.0000

Nb de parts ou actions

150.00

Naissance : Date

03/10/1963

N° Département

57

Commune

CREHANGE

Pays

France

Adresse :

N°

27

Voie

AVENUE DES HETRES

Code Postal

59100

Commune

ROUBAIX

Pays

France

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 311215

N° SIRET : 4 9 3 0 9 1 1 0 2 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 20 HEURES 40 PRODUCTIONS

ADRESSE (voie) 58 RUE BRULE MAISON

CODE POSTAL 59000 VILLE LILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

1ER EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Copyright Groupe ISA 0 ISACOMPTA

DÉTAIL DU TABLEAU 2058A

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	(ligne WQ)	
reint divers		2 553
TOTAL		2 553

DÉDUCTIONS DIVERSES	(ligne XG)	
CICE		18 553
TOTAL		18 553

Désignation de l'entreprise SARL 20 HEURES 40 PRODUCTIONS
Numéro de siret 49309110200019

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

Désignations	Montant
RBT CVAE A RECEVOIR	6 100
REVENUS DEPOT CTE A TERME	2 100
Total des produits à recevoir	8 200

Désignation de l'entreprise SARL 20 HEURES 40 PRODUCTIONS

Numéro de siret 49309110200019

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

Désignations	Montant
FNP EDF	1 891
4TRI15 PST	281
Fnp regul ass pro 2015	2 404
63 prod sarl	3 084
63 prod sarl	9 200
PROV CP AU 31/12/15	21 213
CH SOC/PROV CP AU 31/12/15	10 496
FCAP 2015	392
TA 2015	2 827
FONGECIF 2015	100
FPC 2015	6 954
Total des charges à payer	58 841

Désignation de l'entreprise SARL 20 HEURES 40 PRODUCTIONS

Numéro de siret 49309110200019

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
CARQUEFOU			2 492		
LE MANS			3 030		
DROPBOX SOUS TRAITANCE			121		
cca generali auto			530		
Total des charges constatées d'avance			6 173		

Désignation de l'entreprise SARL 20 HEURES 40 PRODUCTIONS
Numéro de siret 49309110200019

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total des produits constatés d'avance					

20H40 PRODUCTIONS
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 625.00 €
Siege social : 58 Rue Brûle Maison
59000 LILLE
R.C.S LILLE METROPOLE 493 091 102

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2016

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos au 31 Décembre 2015, s'élevant à 4 506,01 €, en totalité à la réserve facultative.

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Dividendes	Ouvrant droit à abattement	N'ouvrant pas droit à abattement
2012	21 000.00 €	21 000.00 €	
2013	0 €	0 €	
2014	0 €	0 €	

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait
Le Gérant.

